

**Mémoire**  
**présenté dans le cadre des Consultations pré-budgétaires du Québec 2014-2015**

au ministre des Finances, M. Carlos Leitão,

Par le

**Groupe des 13**  
(Regroupements et organismes nationaux de femmes)

**Liste des signataires:**

Alliance des femmes handicapées du Québec  
Alliance des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale  
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine  
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle  
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail  
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec  
Fédération des femmes du Québec  
Fédération maisons d'hébergement pour femmes  
Fédération du Québec pour le planning des naissances  
Femmes autochtones du Québec  
L'R des centres de femmes  
Regroupement Naissance-Renaissance  
Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel  
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale  
Relais-femmes  
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec  
Réseau des lesbiennes du Québec  
Réseau des Tables régionales des groupes de femmes  
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

**Mai 2014**

## INTRODUCTION

*«Déficit démographique, crise économique menant à une crise des finances publiques, ampleur de la dette, concurrence de plus en plus dure avec les pays asiatiques. Gel de la masse salariale des fonctionnaires, abandon de programmes « moins performants », pression accrue sur les sociétés d'État, resserrement des crédits d'impôt aux entreprises : l'heure du redressement a sonné. Plombé par un taux de croissance des dépenses de près de 5 % au cours des 10 dernières années, le Québec, dont l'économie tourne au ralenti, est aujourd'hui aux prises avec un déficit structurel. Tels sont les propos des auteurs M. Luc Godbout et Claude Montmarquette du « Rapport d'experts sur l'état des finances publiques du Québec », dévoilé le 9 mai 2014, qui appellent le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, à ne pas lésiner sur les efforts afin d'extirper le Québec de la spirale de l'endettement. »*

Évidemment, les solutions proposées par ces experts sont à l'avenant. Les mêmes propositions qu'on entend sans cesse depuis 2010 sont ramenées ici : compressions budgétaires, hausse des tarifs, diminution des impôts. MM. Godbout et Montmarquette invitent même à une privatisation partielle d'Hydro-Québec ou de la SAQ. Ce document présenté par ces 2 économistes s'inscrit clairement dans cette perspective néolibérale qui prône le rétrécissement du rôle de l'État, n'hésitant pas à mettre en œuvre les trois dogmes de la « nouvelle » économie mondiale : la libéralisation, la privatisation et la déréglementation.

Ici comme presque partout dans le monde, on assiste à la mise en péril et à la marchandisation du bien commun et à un refus des gouvernements à assumer leur rôle et leurs responsabilités d'application et de respect des droits humains. Voici, à notre avis, l'enjeu du budget 2014-2015 du gouvernement du Québec.

Nous convenons que si l'on veut s'attaquer au déficit, il faut examiner les possibilités d'accroître les revenus de l'État. Mais il faut les regarder toutes, et les évaluer en fonction de leur équité envers les différents groupes de la population et des entreprises, ainsi que leur impact sur le fonctionnement de l'économie. Or, au départ, le gouvernement rejette toute approche autre qu'une hausse des taxes à la consommation, de certains tarifs et la privatisation grandissante des services publics.

**La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics**, regroupant plus de cent organisations sociales et syndicales, a soumis plusieurs autres alternatives auxquelles souscrivent les organisations signataires de ce document. **Vous les retrouverez en annexe.**

**Le Groupe des 13** est une coalition formée en 1986 de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes, dans des domaines aussi variés que l'emploi, l'immigration, la santé, le handicap, l'hébergement des victimes de violence conjugale ainsi que des femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales, le soutien aux femmes aux prises avec la prostitution, l'accès aux droits, la place des femmes en politique, la justice, etc. Agent actif de transformation sociale, il constitue un lieu d'échange et a pour objectifs la circulation de l'information, le soutien aux membres et la prise de position commune.

## I. La nécessité de politiques fiscales genrées (sexo-spécifiques)

Malgré les avancées en matière de droits des femmes au cours des dernières années, les femmes continuent à subir les effets conjugués des inégalités et discriminations sexistes, effets reconnus par le gouvernement du Québec dans la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. En effet, le gouvernement est allé jusqu'à inclure l'égalité entre les femmes et les hommes comme un fondement à la justice dans le préambule de la Charte des droits et libertés de la personne. Mais cet engagement doit se traduire à toutes les échelles de l'action gouvernementale, surtout dans les orientations budgétaires, carrefour des choix de société. Selon la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1981 et le Programme d'action de Beijing de 1995, conventions internationales que le Canada a signées, le gouvernement se doit de mesurer l'impact des mesures budgétaires sur les femmes afin d'éviter de contribuer au recul de leurs droits. En servant une vieille recette de hausse des tarifs, notamment, les frais d'Hydro-Québec ainsi que la taxe santé, le gouvernement fait reculer la justice et le droit des femmes à l'égalité.

Dans sa *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le gouvernement du Québec s'est engagé à analyser tout programme ou loi en fonction de critères différenciés selon le sexe, afin d'assurer que ces programmes ne soient pas discriminatoires envers les femmes, qu'ils n'accroissent pas les inégalités et qu'ils contribuent à éliminer les injustices.

### **Nous proposons :**

- **que le gouvernement analyse ses politiques fiscales en fonction de leurs impacts sur les femmes et trouve des alternatives pour atténuer ces impacts et promouvoir le droit à l'égalité.**

## L'austérité et les effets néfastes de la rigueur budgétaire sur les femmes

Les mesures d'austérité ont un impact négatif sur le droit des femmes à l'égalité. Elles sont de plus en plus documentées.<sup>1</sup> La principale organisation féministe européenne le note dans un rapport publié en 2012 intitulé . "The price of austerity - The impact on women's rights and gender equality in Europe". Le Women's Budget Group en Royaume-Uni témoigne pour sa part que les restrictions budgétaires ont un impact supplémentaire sur les femmes<sup>2</sup>. Les recherches au plan canadien font état aussi des reculs en matière d'égalité en raison de l'austérité.<sup>3</sup> Ces impacts touchent l'accès aux services publics, la baisse des revenus des femmes à la retraite et des conditions de travail, l'augmentation des tâches qui doivent être assumées gratuitement qui retombent sur les femmes, la consolidation de la ségrégation sexuelle et raciale du marché du travail et la racialisation accrue de la pauvreté.

<sup>1</sup> [http://womenlobby.org/news/ewl-news/article/le-resume-et-les-recommandations?lang=en&var\\_lang=fr](http://womenlobby.org/news/ewl-news/article/le-resume-et-les-recommandations?lang=en&var_lang=fr),  
<http://www.social-europe.eu/2011/02/austerity-promotes-gender-hierarchies/>

<sup>2</sup> <http://www.wbg.org.uk/economic-social-policy/plan/>

<sup>3</sup> [https://www.policyalternatives.ca/afb2014chapters/Gender\\_Equality.pdf](https://www.policyalternatives.ca/afb2014chapters/Gender_Equality.pdf),  
<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/where-are-women>

**Nous proposons :**

- **que le gouvernement abandonne la politique de la rigueur budgétaire, car elle est nocive pour les femmes.**

## **2. La privatisation et la tarification des services publics**

Une privatisation sournoise est commencée depuis longtemps : des soins dentaires aux examens de la vue en passant par les services diagnostics et les médicaments. Nous payons de plus en plus cher pour avoir accès à ces services. Cette privatisation agressive a donné naissance à des cliniques privées, des agences privées de soins infirmiers, des centres d'accueil privés pour personnes âgées en perte d'autonomie, des établissements de partenariats public-privé. Le démantèlement, la tarification et la privatisation des services publics ont pourtant des effets dévastateurs sur la santé des femmes. Les déterminants de la santé sont reconnus comme essentiels dans l'élaboration et la mise en place des soins de santé. Or, ils ne sont pas pris en considération dans l'élaboration de politiques et de programmes de soins destinés aux femmes.

Si les conditions de vie des femmes ont grandement été améliorées par la mise en place d'un système de santé public, universel et gratuit, force est de constater qu'elles paient cher le prix du désengagement de l'État en tant qu'usagères, proches aidantes ou travailleuses. Lorsque le système fait défaut, ce sont généralement les femmes qui prennent en charge les personnes laissées pour compte, au détriment de leur santé et de leur autonomie économique. Elles représentent 75 % des proches aidantes. Elles sont nombreuses à réduire leurs heures de travail ou même à quitter leur emploi à cause des soins qu'elles prodiguent.

Le maintien de la taxe santé, en 2012, par le gouvernement du Parti québécois, s'ajoute à ce fardeau déjà lourd pour les femmes et pour la classe moyenne. Pourquoi le gouvernement choisit-il de financer les services publics par des mesures régressives? Pourquoi le gouvernement préfère-t-il faire payer la classe moyenne plutôt que d'utiliser la fiscalité pour redistribuer la richesse?

**Nous proposons :**

- **que le budget 2014-2015 ne comporte pas de nouvelles mesures régressives;**
- **l'abolition de la taxe santé;**
- **la réduction de l'utilisation des agences de placement dans le domaine de la santé et des services sociaux;**
- **que le gouvernement du Québec négocie avec Ottawa une augmentation significative des transferts fédéraux et que ces argent soient utilisés uniquement pour le financement des services publics.**

## **3. La lutte à la pauvreté**

Aujourd'hui, plus d'une personne sur dix vit en situation de pauvreté. C'est près d'un million de nos concitoyenNes qui ne couvrent pas leurs besoins les plus élémentaires (nourriture, logement, vêtements et transport)! Parmi celles-ci, près de 143 000 (adultes et enfants) vivent au sein d'une famille monoparentale, généralement dirigée par une femme. Loin de s'améliorer, la situation a plutôt tendance à se dégrader, notamment en raison des diverses hausses de tarifs et de prix sur les biens de consommation survenus ces dernières années. Par exemple, le panier d'épicerie a augmenté de plus de 35 % depuis 2005 et le loyer moyen d'un logement de deux chambres à coucher a augmenté de 41 % à l'échelle du Québec entre 2000 et 2012. Pourtant, les écarts de

revenu entre les plus pauvres et les plus riches ne cessent d'augmenter : aujourd'hui, 10 % des mieux nantis possèdent près de 37 % de la richesse.

Nous sommes d'avis que pour lutter contre la pauvreté, il faut investir. Or, si combattre la pauvreté engendre des coûts, la tolérer en engendre de plus élevés encore – et cela, c'est sans parler des coûts « humains », difficilement quantifiables, que ces effets entraînent sur la santé et la qualité de vie des personnes qui la subissent. Le Conseil national du bien-être social et le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion ont chacun produit, en 2011, un rapport évaluant les coûts reliés à la pauvreté. Tous les deux sont arrivés à un montant se situant entre 5 et 6 milliards \$ par année.

L'adoption du budget représente un moment opportun pour contrer les mesures régressives mises de l'avant depuis un certain nombre d'années par les gouvernements et pour mener une réelle lutte acharnée contre la pauvreté et la précarité et promouvoir les droits humains, notamment l'intégration en emploi des personnes nouvellement immigrées, les autochtones, les membres des communautés culturelles, les personnes ayant des limitations fonctionnelles et d'autres groupes discriminés.

Par ailleurs, la non-reconnaissance des diplômes et des acquis des personnes immigrantes entraîne, en plus des coûts sociaux pour les personnes et les familles concernées, des coûts pour le gouvernement. Que ce soit parce qu'elles ont davantage recours à l'aide sociale ou parce qu'elles occupent des emplois peu payés, le gouvernement y perd très certainement en expertise et en revenus.

**Nous proposons :**

- **d'éliminer les catégories à l'aide sociale et de hausser minimalement toutes les prestations au niveau de celles des personnes avec contraintes sévères à l'emploi et en compensant les coûts additionnels encourus par les personnes ayant des limitations fonctionnelles;**
- **d'augmenter le salaire minimum à 11,47 \$ l'heure afin que le travail à temps plein permette de sortir de la pauvreté en atteignant le niveau du seuil de faible revenu (SFR) avant impôt;**
- **d'abandonner la politique de sur-tarifcation des services publics, notamment la hausse des tarifs d'électricité;**
- **d'assurer l'accès aux femmes à des services spécifiques d'employabilité et à du soutien pour l'intégration et le maintien dans les emplois majoritairement masculins;**
- **d'envisager l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments;**
- **d'exempter totalement les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations prévues pour les ménages dans toutes les lois sociales;**
- **de maintenir les tarifs des services de garde à 7 \$ et de mieux répondre aux besoins de garde atypiques notamment en maintenant l'ouverture des 28 000 places annoncées en 2012;**
- **d'adopter une politique en itinérance;**
- **d'investir dans les services publics, l'économie sociale, les coopératives et les organismes communautaires;**
- **de reconnaître les diplômes et les compétences acquis à l'étranger.**

#### 4. Pour une retraite décente

Depuis plus de 30 ans maintenant, les groupes de femmes demandent de renforcer le RRQ, c'est-à-dire de doubler le taux de remplacement à 50 %, d'accroître le maximum des gains admissibles et de reconnaître positivement le travail non-rémunéré de soins aux enfants et aux adultes malades, invalides ou handicapés. Seul le RRQ offre une couverture universelle, une indexation au coût de la vie automatique, une protection collective contre les aléas des marchés financiers, des frais d'administration minimes et des mécanismes équitables pour tenir compte de la plus grande longévité des femmes et ~~du~~ fait qu'elles continuent d'assumer plus que leur part des travaux domestiques non-rémunérés, mais essentiels au bien-être de la population. Une amélioration au régime public est l'option la moins coûteuse, précisément parce que c'est la solution collective qui permet à l'ensemble de la population assurée de bénéficier des rendements sur le capital accumulé au lieu de nourrir des institutions financières déjà gavées.

En 2010, les femmes de 65 ans et plus recevaient environ 59 % du revenu des hommes à la retraite, soit un recul par rapport à 2006 où les revenus des femmes étaient à 62 %. Elles ne disposaient que de 46 % du revenu des hommes en REER et revenus de retraite privés. La rente du Régime des rentes du Québec (RRQ) d'une femme, qui a 25 ans aujourd'hui, risque d'être inférieure de 20 à 25 % à celle des hommes. Actuellement, les gouvernements font la promotion des outils d'épargne individuelle (comme le RVER, les REÉR ou les CELI), très peu accessibles aux personnes à revenus modestes ou moyens et soumis aux fluctuations des marchés financiers. Mentionnons également que les employeurs ne sont pas tenus de contribuer aux outils d'épargne individuelle, renvoyant tout le risque à supporter vers les travailleurs. Seuls les outils collectifs, comme le RRQ au provincial, tiennent compte du parcours des femmes sur le marché du travail.

**Nous proposons :**

- **d'améliorer significativement le Régime de rentes du Québec et de négocier avec le gouvernement fédéral l'amélioration du régime de pension de la sécurité de la vieillesse.**

## 5. L'avenir de notre planète et notre conception du bien commun

Le Québec s'est lancé dans un grand chantier, le Plan Nord. Le premier ministre Philippe Couillard a décidé de relancer ce projet initié par son prédécesseur. Ce chantier ne vise rien de moins que 72 % du territoire de la province et prévoit 80 milliards de dollars en investissement public et privé dans des projets miniers, forestiers, énergétiques, touristiques, bioalimentaires et de transports. Est-ce que ces investissements rejoignent les priorités de l'ensemble de la population? Les infrastructures construites répondront-elles aux besoins des générations à venir? Disposons-nous des connaissances suffisantes pour comprendre son impact environnemental? Nous insistons : les populations autochtones et allochtones du Québec doivent avoir leur mot à dire sur les grands projets de société comme le développement du Nord québécois, surtout quand l'on sait que ce grand chantier vendra nos ressources naturelles au plus offrant, hypothéquant les conditions de vie des générations futures sur l'autel du besoin de profits des multinationales.

La création d'emplois qui semble valorisée est celle des *fly in - fly out*, ces travailleurs disponibles qui occupent un emploi sur des périodes intenses, mais brèves, pour retourner ensuite dans le sud. Peu de mesures de conciliation famille-travail, notamment la création de places en garderie et de logement social, ne sont prévues dans le Nord-du-Québec ou sur la Côte-Nord. Comment pense-t-on alors pouvoir recruter des femmes et des familles dans les secteurs de la construction et des mines, extrêmement masculins, qui sont visés par ce développement?

### **Nous proposons :**

- **que le gouvernement développe une stratégie de développement économique sans avoir massivement recours à l'industrie extractive. Que lorsque des plans extractifs impliquent les territoires ancestraux des peuples autochtones, le gouvernement procède à une réelle consultation des populations concernées et obtienne le consentement des peuples autochtones avant de lancer un projet;**
- **que le gouvernement réalise un plan, avec les femmes autochtones et les groupes de femmes du Québec, pour prévenir les impacts sur la sécurité, la santé et le bien-être des femmes et des communautés;**
- **que le gouvernement Couillard procède à une analyse différenciée selon le sexe, des impacts des projets gouvernementaux sur l'égalité entre les femmes et les hommes.**

## **En conclusion**

Pour les signataires de ce mémoire, il est de la responsabilité de l'État québécois de mieux redistribuer la richesse, notamment par une fiscalité progressive, des services publics universels et des programmes sociaux. Dans ce contexte, les politiques néolibérales font abstraction des engagements gouvernementaux en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, car les mesures mises de l'avant depuis les dernières années accroissent les inégalités existantes. Ainsi, en matière de santé et de services sociaux, l'augmentation des tarifs, ainsi qu'une privatisation progressive du régime public, atteignent les femmes et les familles à faible revenu de plein fouet. En effet, elles ne sont plus capables de payer les frais liés à la tarification et la privatisation, pour elles-mêmes et leurs enfants, et les délais sont de plus en plus longs.

Les politiques fiscales telles qu'elles sont mises en place actuellement exacerbent l'insécurité économique des femmes et plus largement des populations en situation de précarité économique. Une analyse féministe des politiques économiques et sociales permettrait d'inscrire la politique fiscale dans la lutte contre les inégalités, le bien-être des communautés, le respect de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour lutter contre la pauvreté des femmes et en particulier de celles vivant de multiples discriminations, la fiscalité peut jouer un rôle majeur. L'instauration d'un régime fiscal plus progressif et le financement des services publics comme les services de garde, le logement, les transports en commun, la santé et les services sociaux profiteraient en premier lieu aux femmes.

### **Résumé de nos propositions :**

- analyser tout programme ou loi en fonction de critères différenciés selon le sexe (politiques fiscales genrées);
- que le gouvernement abandonne la politique de la rigueur budgétaire car elle est nocive pour les femmes;
- considérer les alternatives fiscales à la tarification et à la privatisation (réf. En annexe) ;
- renoncer à l'application de la taxe santé ;
- renoncer à la hausse des tarifs du bloc patrimonial d'électricité ;
- hausser les prestations d'aide sociale et abolir les catégories à l'aide sociale ;
- hausser le salaire minimum ;
- envisager l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments ;
- exempter totalement les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations prévues pour les ménages dans toutes les lois sociales;
- maintenir les tarifs des services de garde à 7\$ de mieux répondre aux besoins de garde atypiques notamment en maintenant l'ouverture des 28 000 places annoncées en 2012;
- adopter une politique en itinérance;
- investir dans les services publics, l'économie sociale, les coopératives et les organismes communautaires;
- reconnaître les diplômes et les compétences acquis à l'étranger;
- améliorer significativement le Régime de rentes du Québec et négocier avec le gouvernement fédéral l'amélioration du régime de pension de sécurité de la vieillesse ;



- tenir une réelle consultation auprès des populations autochtones sur l'avenir et sur les impacts du Plan Nord sur les femmes autochtones.



## « Finances Publiques : D'autres choix sont possibles! » ALTERNATIVES FISCALES ET ÉCONOMIES POTENTIELLES

| <b>A- RÉINSTITUER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS</b>                               |   |   |
|--|---|---|
| <b>Alternatives fiscales et mesures proposées</b>  |   | <i>Argent récupéré<br/>(par année)</i>      |
| 1  | Ajouter un palier d'imposition*   | 950 millions \$                             |
| 2  | Établir 10 paliers d'impositions différents   | 1,3 milliard \$                             |
| 3  | Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers*                       | 567 millions \$                             |
| 4  | Diminuer le plafond des REER*   | 300 millions \$                             |
| 5  | Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés*                        | 745 millions \$                             |
| <b>B - RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b> |   |   |
| 6  | Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises                                     | 1,4 milliard \$                             |
| 7  | Augmenter les redevances sur les ressources naturelles<br>Exemple de l'industrie minière* | 300 millions \$                             |
| 8  | Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières                          | 800 millions \$                             |
| 9  | Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec  | 467 millions \$                             |
| <b>C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE</b>  |   |   |
| 10   | Lutter contre l'évitement fiscal*   | 500 millions \$                             |
| 11   | Lutter contre l'évasion fiscale*  | 300 millions \$                             |
| 12   | Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux *             | 600 millions \$                             |
| <b>D- CESSER D'EMBAUCHER DES COMPAGNIES PRIVÉES DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS</b>               |   |   |
| 13   | Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques*              | -----                                       |
| 14   | Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé      | 56 millions \$                              |
| 15   | Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées                                   | 15 % à 30 %<br>d'économie                   |
| <b>E- RÉFORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT</b>  |   |   |
| 16   | Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments*                                  | 1 milliard \$                               |
| 17   | Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)                               | 300 millions \$                             |
|  | <b>TOTAL PROJETÉ**</b>  | <i>Environ 9 milliards \$<br/>par année</i> |

\* Les mesures marquées d'un astérisque ont été débattues et adoptées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Les autres mesures sont rapportées afin de soutenir l'élargissement du débat sur les choix fiscaux qui pourraient être faits. Par manque de temps ou à cause de divergences d'opinion, elles n'ont pas encore été discutées ou n'ont pas pu être adoptées par l'ensemble de la Coalition.

\*\* Les montants présentés dans ce tableau ont tous été estimés de façon conservatrice. De plus, puisque la deuxième proposition inclut la première, le montant de 950 millions \$ n'a pas été considéré dans le total.